

LOISIRS ENFANCE JEUNESSE DE SEYSSINS

Règlement activités périscolaires 2015/2016



Sommaire

LEJS ORGANISATION DES TEMPS PÉRISCOLAIRES	page 2
L'accueil périscolaire du matin	page 2
L'accueil périscolaire de fin de journée « maternelles »	page 2
Les E2C : l'accueil de fin de journée « élémentaires »	page 3
INSCRIPTIONS, TARIFS, FACTURATIONS	page 4
Les démarches	page 4
Les inscriptions	page 4
Les modifications	page 5
Les tarifs	page 5/6
La facturation et le mode de paiement	page 7
Contacts	page 8

LEJS : organisation des temps périscolaires

L'organisation des temps périscolaires est prise en charge par l'association Loisirs Enfance Jeunesse à Seyssins (LEJS) dont les objectifs concourent au Projet Educatif Territorial (PEDT) de la ville de Seyssins.

À ce titre, LEJS anime tous les temps de vie avant, entre ou après la classe, ainsi qu'aux vacances scolaires.

Comme pour toute association une adhésion est obligatoire : 20 € / an et par famille

L'accueil périscolaire du matin

DESTINÉ AUX ENFANTS DES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES

Les enfants sont accueillis de 7 h 45 à 8 h 20 au sein de leur école par des ATSEM (Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) et des animateurs de LEJS. Les enfants de l'école élémentaire de Louis Armand sont accueillis à l'école maternelle. Ils peuvent arriver de manière échelonnée dans cette tranche horaire.

L'accueil périscolaire de fin de journée

DESTINÉ AUX ENFANTS DES ÉCOLES MATERNELLES

Il a lieu dans chaque école maternelle, **de 16 h à 18 heures maximum.**

Les parents ou un adulte habilité sont libres de venir chercher leur enfant à tout moment.

Comme pour l'accueil du matin, ce sont les ATSEM et animateurs LEJS qui assurent ce temps d'accueil.

Les activités proposées sont de type « activités manuelles et culturelles, jeux et détente ».

Pour répondre à la demande des familles nous mettons en place depuis l'an dernier certains soirs des ateliers courts de découverte. Quelques thématiques sont proposées (conte, yoga, jeux et animations autour du livre, arts plastiques...).

Un accueil de 16h00 à 16h30 est possible pour les enfants des écoles maternelles

Les E2C : l'accueil de fin de journée

DESTINÉ AUX ENFANTS DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

Ce service périscolaire spécifique aux élémentaires propose la découverte d'une activité scientifique, culturelle, sportive, de loisirs et de détente ou bien des ateliers jeux et leçons. L'ensemble du dispositif est déclaré en tant qu'accueil de loisirs auprès de la direction départementale de la jeunesse et des sports. Le directeur de l'école est le directeur de cet accueil de loisirs dans son établissement sous l'autorité de LEJS. Cet accueil est proposé aux enfants des écoles élémentaires de la commune, de 16 h jusqu'à 18 heures maximum

FONCTIONNEMENT

Les enfants sont pris en charge à l'école dès la fin de la classe et sont encadrés par des intervenants issus majoritairement des associations de la commune. Certains interviennent déjà au sein des structures municipales (restauration scolaire, accueil de loisirs ou dans les écoles). Ils ont tous des compétences reconnues : diplômes d'État, brevet d'État ou fédéraux, enseignant(e)s, BAFA... Les ateliers fonctionnent par périodes (cinq sur l'année scolaire) de sept semaines environ, soit un cycle entre chaque période de vacances scolaires. S'agissant d'activités de découverte avec une progression tout au long du cycle, il n'est pas possible de pratiquer plus d'une fois chaque atelier sur l'année, ni d'intégrer une activité en cours de cycle. Les groupes sont composés de quinze enfants au maximum pour les ateliers leçons et de quatorze ou dix pour les autres activités.

Attention: en cas d'inscription les 4 soirs de la semaine, obligation de choisir 1 soir l'activité jeux détente ou jeux et préparation aux leçons, afin qu'un maximum d'enfants puisse accéder aux différentes activités.

DÉROULEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

De 16 h 00 à 16 h 30 : récréation*

De 16 h 30 à 17 h 30 : atelier

De 17 h 30 à 18 heures : activité calme permettant le départ échelonné des enfants.

** Certains enfants quittent le dispositif dès 16h30 sous la responsabilité des familles et suivant une inscription spéciale.*

Un accueil occasionnel est possible pour cela, vous devez impérativement prévenir l'école et LEJS.

Inscriptions, tarifs, facturation et modes de paiement de l'accueil périscolaire

LES DÉMARCHES

Pour inscrire votre enfant en accueil périscolaire, E2C, vous devez impérativement constituer un dossier à LEJS (par la suite possibilité d'inscription par Internet sur le site www.lejs.org rubrique « inscription en ligne »).

Pour cela, vous devez :

1 Remplir la fiche d'inscription ainsi que la fiche sanitaire téléchargeables sur www.lejs.org

2 Fournir :

- un justificatif de domicile
- l'attestation CAF du quotient familial

Munissez-vous aussi du carnet de santé de votre enfant, il vous sera utile pour compléter la fiche sanitaire.

PÉRIODES D'INSCRIPTIONS ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET E2C

Début des inscriptions le samedi 20 juin de 9 heures à 12 heures à LEJS et ensuite aux horaires de permanences à LEJS (cf. page 8). Les enfants seront accueillis dès le mardi 2 septembre.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Inscription par période (entre deux vacances scolaires) selon les besoins, cette dernière est modifiable jusqu'au dernier jour du mois précédant chaque période, d'un à quatre jours fixes par semaine selon le forfait choisi. Tout forfait commencé sera facturé. Vous pouvez cependant bénéficier d'un accueil occasionnel.

E2C

L'enfant est inscrit par période pour une, deux, trois ou quatre activités par période. À partir du samedi 20 juin, inscription pour les deux premières périodes de septembre à décembre 2015. Pour les périodes suivantes, les modalités d'inscription vous seront communiquées par le biais de l'école et sur le site Internet de LEJS.

LES MODIFICATIONS

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Les modifications exceptionnelles (absence, ou présence supplémentaire pour un enfant déjà inscrit) sont à signaler à l'école et à LEJS.

Même s'il reste exceptionnellement en accueil périscolaire, votre enfant doit avoir un dossier d'inscription .

Les ajouts se font jusqu'au jeudi précédant la semaine d'inscription.

Les retards

Nous rappelons que l'accueil de loisirs du soir se termine à 18 h 00. Tout retard, qui ne serait être ***qu'exceptionnel***, sera facturé selon la décision du conseil d'administration de l'association LEJS :

- 5 euros la première demi-heure et 10 euros ensuite.



Attention, à partir de 3 retards sur une même période, votre enfant ne sera plus accepté sur les activités périscolaires du soir.

Les tarifs 2015-2016

Les tarifs de l'accueil périscolaire pour les maternelles et élémentaires se calculent en fonction du quotient familial (QF) notifié par la caisse d'allocations familiales (CAF).

Dans le tableau de la page suivante, le tarif indiqué correspond à un jour par semaine pour une période (entre deux vacances scolaires). Si vous souhaitez plusieurs jours dans la semaine, il suffit de multiplier le prix par le nombre de jour.

Exemple: Mon enfant reste au périscolaire le lundi et le jeudi, soit 2 jours. Je multiplie par 2 le tarif indiqué dans le tableau en fonction de mon QF. Il n'est pas possible de changer les journées en cours de période.

Tarifs 2015/2016

Maternel pou1 jour/ semaine pour une période					
QF min	QF max		Matin	16h/16h30	Soir Mater
0	299		3,0 €	5,1 €	6,2 €
300	449		3,6 €	5,2 €	7,2 €
450	599		4,2 €	5,3 €	8,4 €
600	749		4,9 €	5,4 €	9,8 €
750	899		5,2 €	5,5 €	10,5 €
900	1049		6,0 €	5,6 €	11,9 €
1050	1199		6,1 €	5,7 €	12,3 €
1200	1349		7,0 €	5,8 €	14,0 €
1350	1499		7,2 €	5,9 €	14,5 €
1500	1649		7,6 €	6,0 €	15,1 €
1650	1799		7,7 €	6,1 €	15,3 €
1800	1949		7,8 €	6,2 €	15,5 €
1950	2099		7,9 €	6,3 €	15,7 €
2100	2249		8,0 €	6,4 €	15,9 €
2250	2399		8,1 €	6,5 €	16,1 €
2400	2549		8,2 €	6,6 €	16,3 €
2550	2699		8,3 €	6,7 €	16,5 €
2700	2849		8,4 €	6,8 €	16,7 €
2850	2999		8,5 €	6,9 €	16,9 €
3000	3149		8,6 €	7,0 €	17,1 €
3150	3299		8,7 €	7,1 €	17,3 €
3300	3449		8,8 €	7,2 €	17,5 €
3450	3599		8,9 €	7,3 €	17,7 €
3600	3749		9,0 €	7,4 €	17,9 €
3750	3899		9,1 €	7,5 €	18,1 €
3900	4049		9,2 €	7,6 €	18,3 €
4050	4199		9,3 €	7,7 €	18,5 €
4200	4349		9,4 €	7,8 €	18,7 €
4350	4499		9,5 €	7,9 €	18,9 €
4500	4649		9,6 €	8,0 €	19,1 €
4650	4799		9,7 €	8,1 €	19,3 €
4800	4949		9,8 €	8,2 €	19,5 €
4950	5099		9,9 €	8,3 €	19,7 €
5100	5249		10,0 €	8,4 €	19,9 €
5250	5399		10,1 €	8,5 €	20,1 €
5400	5549		10,2 €	8,6 €	20,3 €
5550	5699		10,3 €	8,7 €	20,5 €
5700	5849		10,4 €	8,8 €	20,7 €
5850	5999		10,5 €	8,9 €	20,9 €
6000	¥		10,6 €	9,0 €	21,1 €

Pour le soir les enfants des écoles élémentaires ont 3 possibilités d'inscriptions :

- **Accueil de 16h à 16h30**
- **Accueil E2C de 16 h à 18h.** Le tarif des E2C concerne une période d'activité (soit une période entre deux vacances scolaires).
- **Accueil occasionnel : 2€**

La grille des tarifs au quotient est présenté dans le programme E2C de chaque école élémentaire

LA FACTURATION ET LE MODE DE PAIEMENT

Une facture vous sera remise lors de votre inscription. Elle concernera l'ensemble des Services du périscolaire auxquels l'enfant sera inscrit.

Le paiement se fait par espèces, chèques vacances ou par chèque bancaire ou postal et adressé avec le talon de la facture à :

**Loisirs Enfance Jeunesse (LEJS)
8, rue Joseph-Moutin 38180 Seyssins**

DÉCLARATION DES FRAIS DE GARDE

Conformément aux lois des finances et aux articles 199 et 200 du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que la déclaration des frais de garde s'applique aux familles dont les deux parents ont un emploi et dont l'enfant a moins de 6 ans au 1er janvier de l'année. Pour la restauration, la part « garde d'enfant » est de 39% à déduire du montant cumulé des factures de restauration de l'année.

Loisirs Enfance Jeunesse de Seyssins

BP 14 - 8, rue Joseph Moutin
38180 SEYSSINS

Téléphone : 04 76 96 70 31

E-mail : secretariat@lejs.fr
www.lejs.fr

Le secrétariat de LEJS est ouvert :

Mardi et Jeudi de 16h00 à 18h30
Mercredi de 10h00 à 12h30 et de 16h00 à 19h00
Vendredi de 16h00 à 18h00